CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES
Ces conditions sont applicables pour la livraison de marchandises et services par SPIGRAPH Belgium BVBA, dans les pays du Benelux.

1. POUR LA VENTE DE MARCHANDISES ET SERVICES (hardware, pièces de rechange, logiciel et services):

1.1. Général
Ces conditions générales sont applicables sur toutes les commandes confirmées par SPIGRAPH Belgium BVBA, (à la suite mentionné comme Vendeur), pour chaque accord de vente ou de services individuels. Par la réalisation d'une commande, la partie acheteuse (à la suite mentionnée comme Client) se déclare d'accord avec ces conditions générales. ('AV').Dans le cas de conflit entre ces AV et d'éventuelles conditions spécifiques différentes dans une commande ou n'importe quel autre document d'un Client, ces AV prévalent, sauf si des conditions contradictoires à ces AV ont été accordées dans déclaration par écrit signée par le Vendeur et le Client. Ces AV remplacent toutes les AV antérieures du Vendeur. Si une stipulation de ces AV n'est pas susceptible d'être invoquée, cela n'a pas d'influence sur la validité du reste de cette stipulation spécifique ou des AV dans leur totalité.

1.2. Offres, Commandes et Prix
Toutes les offres dressées par le Vendeur sont non contraignantes et sont conçues comme invitation au Client pour effectuer une commande. La validité de toutes les offres est en principe de 30 jours, sauf stipulation différentes mentionnée. Toutes les commandes sont soumises aux clauses suivantes. Les commandes du Client au Vendeur sont contraignantes pour le Client.
Toutes les commandes sont soumises à l'approbation du Vendeur et chaque commande ne sera considérée comme un accord d'achat confirmé sauf si une confirmation de commande a été envoyée par le Vendeur et/ou s'il est question de livraison des marchandises et services commandées. Des erreurs dans la conformation de la commande doivent être signalées par écrit et dans les trois jours ouvrés au Vendeur. Après ce délai, cette information dans la confirmation de commande est considérée correcte. Toutes les commandes sont soumises à l'approbation de crédit par le Vendeur. Le Vendeur a à tout instant le droit de modifier les conditions de crédit et de paiement du Client. Toutes les commandes doivent en principe être confirmées par écrit par le Client, selon les mentions minimales suivantes : le nom de la firme et une référence de commande. Des commandes orales qui ont été acceptées et confirmées par le Vendeur, sont contraignantes pour le Client. Les produits seront facturés aux prix valables pour le Vendeur le jour de réception de la livraison de la commande, sauf si la commande est spécifiquement en référence à des prix venant d'une offre émise par le Vendeur de moins de 30 jours. Tous les prix mentionnés sont hors TVA, hors tous frais éventuels de livraison, hors installation et hors tous certificats de mise en service. La devise utilisée est l'Euro.
Chaque modification de prix réalisée par (un de) nos fournisseurs sera communiquée et calculée au Client et les offres en cours seront adaptées en conséquence. Le Vendeur a également le droit d'adapter ou d'augmenter proportionnellement les prix, même pour des produits déjà livrés, quand le Client ne commande pas les quantités qui forment la base du prix initial ou des prix mentionnés dans l'offre en question.

1.3. Livraisons et Risques
Les frais de transport pour chaque livraison physique sont à charge du Vendeur, pour autant qu'il s'agisse d'une livraison ordinaire avec utilisation d'un service de transport standard. Cependant, pour chaque commande un montant de 10,00 € est compté comme contribution dans les frais de transport, où en principe des livraisons partielles ne sont pas exécutées.
D'éventuelles livraisons partielles effectuées, après accord préalable avec le client, ne seront pas répercutées. Le vendeur prend également en charge l'assurance pendant le transport des marchandises livrées à son compte, jusqu'au moment de la livraison à l'endroit indiqué par le Client. Le vendeur n'est en aucun cas considéré lui-même comme transporteur. Le Client respectera toutes les dispositions locales et européennes d'importation et exportation en relation avec les marchandises ou les services.
À la livraison au Client, les marchandises devront correspondre aux spécifications données par le fabricant pour ces marchandises et le travail exécuté par le Vendeur répondra aux spécifications du Client en relation avec cet ouvrage, dans la mesure où celles-ci aient été clairement communiquées. Le Vendeur n'est pas responsable de l'adaptation ou la modification des marchandises pour les faire correspondre aux exigences légales qui n'existaient pas au moment de l'acceptation de la commande, sauf si cela a été explicitement demandé par le client, établi par écrit et accepté par le Vendeur.
Dès la livraison des produits à l'endroit indiqué par le Client, la situation dans laquelle ceux-ci se trouvent et la quantité correcte doivent être contrôlés. S'il y a lieu de dommages visibles ou d'une quantité incorrecte, cela doit immédiatement être rapporté au transporteur et au Vendeur. D'éventuelles autres irrégularités constatées doivent être envoyées par lettre recommandée dans les 48 heures après réception, au transporteur, et simultanément une copie de cette lettre sera envoyée au Vendeur.
Dès que ce délai de 48 heures est dépassé, le Client est considéré accepter définitivement les marchandises et de passer à leur paiement dans les délais accordés. Concernant l'éventuel retour d'un produit il faut toujours obtenir l'accord préalable par écrit entre le Vendeur et le Client. Les frais et les

risques de retourner les marchandises seront toujours à charge du Client.
Le Vendeur fera son possible pour respecter les délais de livraison antérieurement établis. Des annulations ou des demandes d'indemnisations pour dommages soufferts qui sont la conséquence de livraisons tardives, ne seront pas acceptées vu que les dates de livraison sont purement données à titre informatif, sauf dans le cas où de strictes dates de livraison auraient été accordées par écrit entre le Vendeur el le Client.

1.4. Dispositions de Garantie
Sauf établissement par écrit entre le Vendeur et le Client, les produits vendus par le Vendeur tombent sous la garantie à partir de la date qui est mentionnée sur le bon de livraison du Vendeur. En principe la garantie standard de l'usine, telle qu'elle est mentionnée par le producteur du produit, est donnée, sauf si cette garantie a été prolongée ou étendue dans un accord séparé entre le Vendeur et le Client. Dans ce dernier cas il est renvoyé aux conditions de service du Vendeur. Uniquement les fautes de fabrication et les défauts à l'équipement qui ne sont pas reprochables à l'usager, tombent sous la garantie. L'usure qui est le résultat d'un emploi normal et des défauts qui sont la conséquence d'un accident, d'un usage maladroit, de la faute d'entretien régulier, d'installation incorrecte, etc., sont exclus de la garantie. Cela est également valable pour les défauts causés par des adaptations qui n'ont pas été exécutées ni spécifiées par le Vendeur.

1.5. Conditions de paiement
Les factures pour la livraison d'équipements, d'articles de consommation, de pièces détachées, de logiciels et de services doivent être payées dans les 30 jours après la date de facturation, sauf si un autre délai de paiement a été convenu et établi entre le Vendeur et le Client. Le Vendeur a le droit d'adapter unilatéralement le délai de paiement quand le comportement financier ou la situation financière du Client y donnent lieu. Une réduction pour un paiement antérieur à la date prévue, ou toute autre réduction, ne sera admise que moyennant accord préalable par écrit. Le client n'a pas le droit d'exécuter un droit statutaire de maintien de droit, de retenir des prestations en relation avec des indemnisations de dommages, ou de compenser n'importe quel montant sauf si ces droits sont basés sur une sentence d'un tribunal ou si le recouvrement a été reconnu par écrit par le Vendeur.

1.6. Retard de paiement
Toutes les factures qui restent impayées à leur date d'échéance peuvent sans avis préalable ipso jure et à partir de la date de facturation, être majorées avec un taux d'intérêt de 10% l'an qui est dû mensuellement. En outre, une indemnisation sera due ipso jure pour tous les frais éventuels de recouvrement, sans préjudice du droit du Vendeur d'exiger une indemnisation complète pour les dommages effectivement subis. Le Vendeur se réserve le droit d'interrompre des livraisons quand il est question de retard dans les paiements. Le Vendeur a également le droit de surseoir tous les services à un Client qui fait défaut et / ou son usager final, jusqu'à ce que toutes les dettes dues soient payées.

1.7. Propriété
Les marchandises restent la propriété du Vendeur aussi longtemps que le paiement du prix total, de la somme principale et de la TVA et les éventuels intérêts et indemnisations n'ont pas eu lieu. Le risque complet pour les marchandises livrées est toutefois transféré au Client au moment de la livraison à l'endroit indiqué par le Client.
La remise d'un ordre de paiement à une banque ou toute autre preuve de paiement ou de reconnaissance de dette ne sont pas valables comme paiement tel qu'il est prévu dans cette clause.

1.8. Propriété Intellectuelle
Le Client reconnaît que les droits en relation avec les marques, noms commerciaux, droits d'auteur, brevets et autres droits de propriété intellectuelle en relation avec les marchandises, ne sont pas transférés au Client, sauf dans le cas d'accord explicite et par écrit. Le Client accepte de préserver le Vendeur de toute réclamation, dommage, frais (inclus les frais judiciaires calculés sur la base d'une indemnisation totale), réalisés par n'importe quelle personne ou société que le Vendeur pourrait subir en conséquence d'un travail réalisé d'accord avec les spécifications du Client, ou pour des infractions sur n'importe quel droit de propriété intellectuelle consécutivement à tel travail sur mesure. Si une commande contient un logiciel ou toute autre propriété intellectuelle que le Vendeur met à disposition du Client soumis aux droits d'auteur et à la licence d'usager dont les conditions générales sont expliquées dans l'accord de licence qui est ajouté au logiciel ou à la propriété intellectuelle. Rien dans ces CG ne pourra être interprété dans le sens comme donnant quelque droit ou licence pour utiliser le logiciel d'une manière ou avec un objectif qui n'ait pas été explicitement autorisé par l'accord de licence. Sauf établi par écrit de forme différente par un représentant autorisé du Vendeur, le Vendeur n'est pas le donneur de licence et le Client obtient directement la licence du fabricant ou du donneur de licence du fabricant.

1.9. Force Majeure et Responsabilité
Des grèves, incendies ou inondations, accidents ou délais dans la production chez nos fournisseurs, des guerres ou guerres civiles, des troubles, des attentats terroristes, la destruction complète ou partielle des locaux ou installations, des mesures prises par la douane, les autorités locales, municipales ou de gouvernement et en outre tout événement sur lequel le Vendeur n'a aucune influence, que ce soit le statut légal de force majeure ou le hasard ou tout autre état, dispensent le

Vendeur de son obligation de rendre les services. Ces événements ôtent également la possibilité pour le Client de demander toute indemnisation pour par exemple la perte de bénéfice, perte de facturation, fermeture de site, par exemple , frais de fabrication augmentés ou frais opérationnels, perte de clientèle ou de réputation. Le Vendeur n'est pas responsable de la perte de ou des dommages en relation avec les programmes des logiciels pendant la réparation ou la mise à jour de ceux-ci, indépendamment du fait qu'il soient ou non sous garantie.

1.10. Confidentialité et Protection des Données Personnelles
Le Vendeur s'engage à la confidentialité concernant le matériel du Client et ses applications et traitera l'ensemble des données concernant le Client conformément aux principes de l'UE en relation avec la protection de données personnelles. Le Vendeur se réserve le droit d'utiliser les adresses (e-mail) et les données personnelles du Client pour des objectifs de marketing. Le Client a le droit à tout moment de réclamer ses données personnelles enregistrées chez le Vendeur et de les faire corriger si celles-ci s'avéreraient incorrectes.

1.11. Réclamations de Tiers
L'accord ou les accords sur lesquels ces CG sont applicables, ne sont valables que pour le Client et le Vendeur entre eux.
Aucune tierce partie ne peut obtenir le moindre droit contre le Vendeur et le Vendeur n'a aucune responsabilité envers une tierce partie louée avec le Client en conséquence de ou en relation avec aucun accord. En outre le Client indemnisera le Vendeur contre toute réclamation, action juridique ou exigence d'ordre extracontractuel ou autre d'une tierce partie directement ou indirectement en conséquence de ou en relation avec les marchandises concernées (ou leur utilisation) ou des services rendus, dans la mesure où telle réclamation, action juridique ou exigence soient causées, même partiellement, par le Client.

1.12. Compétence
Ces CG sont soumises à et interprétées en accord avec le droit belge, la Convention des Nations Unies pour la Vente Internationale de Marchandises est exclue, et le tribunal de Bruxelles sera exclusivement compétent pour tous les litiges en relation avec ces CG, ou en relation avec n'importe quelle commande, contrat ou livraison de marchandises ou de services entre le Vendeur et le Client. Néanmoins le Vendeur se réserve le droit de citer le Client en justice à son siège social.

2. CG SUPPLÉMENTAIRES POUR LA LIVRAISON DE SERVICES

Le Vendeur s'engage à garantir les services spécifiés ci-dessous dans la mesure où le produit relatif est installé.

2.1. Objectif
Pour les conditions spéciales par accord de Service il est référé à l'accord de Service même (ci-après nommé Accord).
Cet Accord est en outre soumis aux CG du Vendeur et applicable pour un usage normal et correct de l'équipement, conformément aux indications et spécifications mentionnées dans le manuel d'usage. Si le Client, ou le client du Client, avait besoin de support ou de formation pour cela, ceux-ci sont possibles en tant que service supplémentaire, sans faire partie de cet Accord.. Des activités dans le cadre de cet Accord seront exécutées pendant les horaires de bureau ordinaires et d'accord avec les heures normales de bureau et les jours ouvrés qui sont en vigueur pour le Vendeur. Des horaires de travail irréguliers pour les ingénieurs de service sont possibles après consultation et à des tarifs différents.
Uniquement des personnes qui ont été formées et autorisées par le Vendeur pourront contacter le Support Helpdesk. Un support téléphonique ne substitue en aucun cas une telle formation. Dans le cas d'abus de cet Accord, apparu selon les données statistiques de téléphone (quand la durée des conversations avec nos supports téléphoniques est au moins deux fois supérieure à la moyenne des autres clients), le Client s'engage à faire suivre à ses collaborateurs une formation d'un jour. Une telle formation peut être donnée sur le site à la requête du Client, à un tarif accordé antérieurement.

2.2. Exceptions
La livraison de lampes et d'éléments pour scanners ainsi que des marchandises (comme des drivers et des cartouches d'encre) n'est pas comprises dans cet Accord.
Des interventions et réparations de défauts qui ont une des causes suivantes, ne sont pas couvertes par cet Accord :
- Une pratique clairement erronée de l'équipement (par exemple le scannage de documents avec agrafes ou clips de papier),
l'emploi abusif ou maladroit du scanner, et dans le sens général tout emploi non conforme aux spécifications mentionnées dans le manuel du scanner.
- Toute intervention qui n'est pas exécutée par un technicien de SPIGRAPH BELGIUM BVBA ou par une personne autorisée par SPIGRAPH BELGIUM BVBA.
- Une catastrophe naturelle ou autre dommage dont la cause n'a rien à voir avec l'équipement (comme les dommages liés à un incendie, l'eau, des chocs contre ou des chutes de l'équipement, etc.).
- La mauvaise utilisation de la tension de réseau ou tout incident ayant la même conséquence, comme une surtension ou une connexion incorrecte.
- L'utilisation d'autres pièces de rechange que celles livrées par SPIGRAPH BELGIUM BVBA et/ou l'utilisation de marchandises qui ne répondent pas aux normes du fabricant ou qui ont été stockées de forme incorrecte (par exemple dans une température non conforme à l'utilisation) ou qui ont passé la date de caducité.

- La faute de respect des facteurs corrects de l'environnement pour l'utilisation de l'équipement, c'est-à-dire l'exposition directe au soleil (qui peut causer de l'électricité statique), une température environnementale erronée (qui doit être entre 18 et 25°C), l'humidité de l'air erronée (doit être entre 45 et 60%), …
- Le manque d'entretien de l'équipement selon la façon décrite dans le manuel .
- L'utilisation d'une version de logiciel qui ne correspond pas avec les équipements sur place.
- L'utilisation d'une version de logiciel différent qui ne correspond pas avec le logiciel déjà installé (par exemple les drivers des équipements).
- Des adaptations au système, à l'équipement ou l'environnement où celui-ci fonctionne, non conformes selon les prescriptions du mode d'emploi remis.
- L'installation ou la désinstallation de la solution de logiciel qui rend nécessaire une réinstallation (et où toute réinstallation qui n'est pas la conséquence d'une erreur du Vendeur sera toujours à charge du Client)..

Les actions suivantes ne sont pas incluses dans le support téléphonique:
- La mise en place et/ou adaptation des paramètres dans le logiciel (de driver),
- L'instruction concernant le maintien en bonne condition de l'équipement et du logiciel,
- La gestion et la réparation des drivers du logiciel.

Chaque intervention qui est la conséquence d'une ou plusieurs des causes mentionnées ci-dessus sera facturée selon le tarif en vigueur à la date de ladite intervention.

2.3. Finalisation

Le Vendeur se réserve le droit de mettre fin à cet Accord ipso Jure et à ce moment-là, si applicable, d'exiger le montant total des factures impayées pour cet Accord quand :
- le Client fait l'objet d'une procédure conservatoire partielle ou entière, volontaire ou judiciairement imposée (comme une faillite), ou est placé sous contrôle d'un gestionnaire temporaire ou d'un curateur.
- de Client fait l'objet de défauts de paiement répétés ou de suspensions de paiements répétées.

Dans le cas où l'équipement est transmis à de tierces parties, ce fait termine ipso Jure les obligations du Vendeur sans que le Vendeur ne soit obligé de rembourser entièrement ou partiellement les montants déjà payés pour cet Accord.
Le Vendeur se réserve la possibilité de résilier le Contrat, quand il s'agit de maintien de logiciel, avant le temps prévu, c'est-à-dire avant le délai de prolongation annuelle, si la livraison de pièces (de rechange) ne peut plis être garantie. Dans ce cas le Vendeur rédigera une note de crédit pour le restant de la période du Contrat.

2.4. Déplacement de l'Équipement

L'usager de l'équipement ne le déplacera pas sans l'accord préalable du Vendeur. Les frais causés par ce déplacement sont entièrement à charge du Client.

2.5. Responsabilité Légale

La responsabilité du Vendeur est strictement limitée aux dommages directs causés par son personnel ou par ses fournisseurs sans aucune conséquence indirecte retenue. Le Vendeur ne peut pas être rendu responsable des dommages directs et indirects qui seraient la conséquence du fonctionnement ou non-fonctionnement de l'équipement. Chaque adaptation ou réparation exécutée sans l'autorisation du Vendeur libère ipso Jure le Vendeur de toute obligation dans le cadre de cet Accord.

2.6. Compétence

Ces RG sont soumises à et interprétées selon le droit belges, la Convention des Nations Unies pour la Vente Internationale de Marchandises est exclue, et le tribunal de Bruxelles est exclusivement compétent pour tous les litiges liés à ces CG, ou en relation avec n'importe quelle commande, contrat ou livraison de marchandises ou de services entre le Vendeur et le Client.
Néanmoins le Vendeur se réserve le droit de citer le Client en justice à son siège social.